

**2FBATIMENT**

**Société par Actions Simplifiée**

**Au Capital Social de 5 000 €**

**Siège Social : 52 Rue Brunetière**

**93150 LE BLANC MESNIL**

**R.C.S. BOBIGNY 885 295 956**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 Juin 2025**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée  
De l'exercice clos le 31 Décembre 2024

**DEUXIEME RESOLUTION**

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **33 347 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau 33 347 €

L'Assemblée Générale décide par ailleurs de prélever sur le report à nouveau créateur antérieur la somme de 46 125 €, destinée à la distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidence



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

**Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe** Régime réel normal

**SI PME innovantes, cocher la case ci-contre**

**Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case**

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société : \_\_\_\_\_ Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

SIRET 8 8 5 2 9 5 9 5 6 0 0 0 1 9 Mét : \_\_\_\_\_

Adresse du principal établissement : \_\_\_\_\_ Ancienne adresse en cas de changement : \_\_\_\_\_

52 RUE BRUNETIERE  
93600 AULNAY SOUS BOIS

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées \_\_\_\_\_ Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

**1. Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 39 493 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

**2. Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

**3. Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A  Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

**F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: \_\_\_\_\_ Nom et adresse du conseil: \_\_\_\_\_

188 Avenue de la Mission Lecl. Tél: 0185081968  
91150 Le Bourget Tél: 0184212449

**OGA/OMGA**  **Viseur conventionné**  **(Cocher la case correspondante)** **Identité du déclarant:**

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : \_\_\_\_\_ Date : 01/10/2025 Lieu : LE DOUBLET

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné \_\_\_\_\_ Qualité et nom du signataire:

**Examen de conformité fiscale (ECF)** Prestataire : \_\_\_\_\_ Signature : *F. M.*

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

**N° 2065 bis-SD**

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

**2025**

Cocher la case si néant

**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>		
	<b>e</b>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>f</b>		
	<b>g</b>		
	<b>h</b>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>		

**H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**I DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLТ réalisée au cours de l'exercice		
		MVLТ restant à reporter		

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON(S) (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise		52 RUE BRUNETIERE		93600 AULNAY SOUS BOIS				
SIRET		8 8 5 2 9 5 9 5 6 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 4				
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements – Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012			
		Autres *		014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	14 211	030	9 339	4 872		
	Immobilisations financières * (1)	040	400	042		400		
	<b>Total I (5)</b>	044	14 611	048	9 339	5 272		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	37 811	070	3 450	34 361	
			072	3 363	074		3 363	
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	58 412	086		58 412	
		Charges constatées d'avance *	092		094			
<b>Total II</b>	096	99 586	098	3 450	96 136			
<b>Total général (I + II)</b>	110	114 196	112	12 789	101 407			
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	5 000	
	Écarts de réévaluation					124		
	Réserve légale					126	500	
	Réserves réglementées *					130		
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *					131	)	
	Report à nouveau					134	46 125	
	Résultat de l'exercice					136	33 347	
	Subventions d'investissement					137		
	Provisions réglementées					140		
	<b>Total I</b>					142	84 972	
Provisions pour risques et charges					<b>Total II</b>	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	)	
	Comptes courants d'associés					173		
	Autres dettes					175		
	Produits constatés d'avance					174		
<b>Total III</b>					176	16 436		
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	101 407		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 611		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

②

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						31 12 2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209			210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215		214	
			Services *	intracommunautaires	217		218	353 419
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	163
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						232	353 582	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1 533	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	160 116	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		19 042	244	20 782	
	Rémunérations du personnel *					250	96 163	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	30 819	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			254	3 036	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	260	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	312 708	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>						270	40 874	
Produits financiers (III)		280				294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *		347			300	1 381	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	6 146	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	33 347	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 347	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		6 146			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-clis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342		
			JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quinquies A *	181				
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	39 493	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	39 493	372		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD